



Retard vefa, qui doit payer les charges de copropriété

Par **kapucine**, le **08/01/2009** à **17:41**

bonjour

mon appartement m a été livré en octobre 2008 au lieu de septembre 2007

je recois une facture de charges de copropriété de 800euros concernant la totalité de l année 2008..

est ce à moi de regler l intégralité de cette facture même si j avais pas encore mon appart de janvier à octobre, ou est ce au constructeur-vendeur immobilier d assumer cette partie des charges, comment le convaincre??

je suis propriétaire de cet appart avec mon ex conjoint, si il refuse ou ne peut pas assumer sa part dans cette facture avec moi, quel est mon recours, est ce à moi d assumer à sa place et si oui comment faire pour qu il me rembourse ensuite?

merci beaucoup